

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 191

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Bouc-Bel-Air - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2017 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU RAPPORT

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Bouc-Bel-Air, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2017

- **RENOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

La commune envisage de rénover l'Hôtel de ville afin d'améliorer la qualité du service public. Dans un esprit de développement durable et d'économie d'énergie, la commune a programmé la réhabilitation énergétique du bâtiment. Cela consistera à l'isolation des plafonds, au changement des menuiseries extérieures, à la pose de vitrage isolant et à la création d'un réseau VMC. De plus, l'ensemble du carrelage sera repris dans sa totalité.

Cette réhabilitation sera couplée d'une mise en conformité de l'accessibilité selon les normes pour les personnes à mobilité réduite. Une rampe d'accès sur l'escalier extérieur sera créée, l'accessibilité de l'accueil sera renforcée par l'agrandissement de la largeur des portes et par la pose de boucles magnétiques (pour les personnes malentendantes).

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 680 000 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 68 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 408 000 €

- AMENAGEMENT DE LA RD8N EN BOULEVARD URBAIN

La commune de Bouc-Bel-Air est traversée par la RD8N, cette voie structurante de circulation double l'A51 et supporte des niveaux moyens journaliers de circulation de 12 000 véhicules ainsi que l'ensemble des convois exceptionnels de toute catégorie.

La commune souhaite requalifier la RD8N depuis le carrefour Dink jusqu'au carrefour de la Croix d'Or, pour en faire un boulevard urbain intégrant notamment les modes doux de déplacement.

Ce programme prévoit de structurer l'aménagement autour des carrefours stratégiques : renforcer la perception des 5 grands carrefours stratégiques et structurer le projet urbain autour de ces carrefours pour rompre la linéarité de la traversée.

Il prévoit également d'aménager la traversée de ville dans un souci de qualité paysagère et de végétalisation maximale en créant une structure végétale forte marquant l'ambition environnementale de la commune, en poursuivant l'aménagement des arrêts de bus existants, en faisant de la RD8N un élément central de la conception, en supprimant les réseaux aériens, en uniformisant la signalétique commerciale de la traversée et en intégrant les déplacements doux pour donner du lien aux espaces traversés.

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 2 500 000 €HT.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 250 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 500 000 €

- RENOVATION ET EXTENSION DE L'USINE DE POTABILISATION

La commune a décidé de réaliser la construction d'une nouvelle unité de potabilisation des eaux domestiques. Cette construction sera en lieu et place de l'ancienne usine des Terres Blanches avec une continuité de service de distribution de l'eau potable dans la commune pendant toute la durée des travaux.

La commune souhaite à travers ce projet réaliser une vitrine du service public communal et un outil pédagogique pour les enfants qui chaque jour verront vivre cette installation située au centre des écoles et des équipements sportifs et culturels de la commune.

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 2 500 000€HT.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille Provence de 250 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 500 000 €

Projets prévus à partir de 2018

- EXTENSION ECOLE DES PINS

La commune souhaite construire, dans l'école des Pins, un bâtiment répondant aux normes HQE et comportant 3 nouvelles classes afin de remplacer les 2 classes abritées par un préfabriqué qui n'est plus fonctionnel aujourd'hui et augmenter la capacité d'accueil des jeunes administrés pour faire face à la forte croissance de la population de la commune.

Ce nouveau bâtiment sera ainsi constitué d'un hall d'accueil des élèves, de vestiaires individuels, d'une vasque centrale et de trois classes d'une capacité de 30 élèves chacune.

Le projet respectera les normes réglementaires d'accessibilité.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 480 000 €HT.

- REHABILITATION DU LOCAL PEYREFUGUETTE

La commune souhaite réhabiliter la salle Peyrefuguette. Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué, utilisé pour multiples activités par diverses associations, pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes et qui a subi les dommages du temps.

Les travaux nécessitent dans un premier temps la destruction totale du bâtiment, puis dans un second temps les travaux de reconstruction, en respectant non seulement les normes d'accessibilité mais également en utilisant des matériaux HQE.

Ce lieu permettra de renforcer les capacités d'accueil des associations.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 192 000 €HT.

- REAMENAGEMENT DU STADE MOUSSOU

Le stade de football Allies Mattone, dit stade Moussou, n'est plus utilisé comme terrain de football depuis 2008.

La commune souhaite réhabiliter cet équipement situé au sein d'un espace boisé protégé, d'autant que l'actuel terrain de football synthétique Montauray n'est plus suffisant pour les entraînements de l'association de football ASBBA.

Le projet consiste à séparer le terrain en deux surfaces identiques : la moitié pour créer un terrain de football pour les entraînements de l'ASBBA et un boulodrome, l'autre moitié pour créer un plateau multi activités pour les administrés (terrain de basket, terrain de beach volley, futsal).

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 432 000 €HT.

- REHABILITATION DES CAVES DU CHATEAU

Le château de Bouc-Bel-Air, édifié au VIIIème siècle, accueille de nombreuses expositions et concerts toute l'année. Cependant près de 80% du volume du château n'est pas exploité aujourd'hui.

La commune, soucieuse d'entretenir et préserver son patrimoine, souhaite désormais réhabiliter une partie des caves du château en site d'exposition et lieu évènementiel.

Les objectifs de cette réhabilitation sont de sauvegarder un bâtiment à caractère patrimonial, créer un équipement culturel complémentaire et développer les infrastructures du village.

Le projet respecte les normes réglementaires d'accessibilité.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 304 000 €HT.

- CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE

La commune souhaite construire un troisième gymnase afin d'augmenter l'offre en matière de créneaux d'utilisation des équipements sportifs déjà surchargés.

Le projet prévoit une aire d'évolution multisports, des tribunes, des rangements latéraux, des vestiaires et douches, un dojo de 300 m², une salle de convivialité et des locaux techniques et de rangements.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 3 040 000 €HT.

- CREATION D'UN ESPACE CULTUREL DANS LA CHAPELLE

La chapelle Œcuménique, acquise par la commune en 2014, est actuellement fermée pour raisons de sécurité.

La commune souhaite réhabiliter ce bâtiment afin de désengorger la salle des fêtes des Terres Blanches et ainsi proposer des spectacles et galas associatifs, une programmation culturelle, des spectacles des écoles de la commune et des petites expositions d'art plastique.

Le projet consiste en la création d'un hall d'accueil, d'une salle de spectacle avec fauteuils et scène équipée, de loges et d'un espace de stockage technique, tout en respectant les normes réglementaires d'accessibilité.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 851 200 €HT.

---oOo---

Ainsi le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 10 979 200 €HT, réparti comme suit :

- Rénovation de l'Hôtel de ville.....	680 000 €HT
- Aménagement RD8N en boulevard urbain.....	2 500 000 €HT
- Rénovation et extension de l'usine de potabilisation.....	2 500 000 €HT
- Extension de l'école des Pins.....	480 000 €HT
- Réhabilitation du local Peyrefuguet.....	192 000 €HT
- Réaménagement du stade Moussou.....	432 000 €HT
- Réhabilitation des caves du château.....	304 000 €HT
- Construction d'un nouveau gymnase.....	3 040 000 €HT
- Création d'un espace culturel dans la chapelle œcuménique.....	851 200 €HT
TOTAL.....	10 979 200 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017	:	5 680 000 €HT
- 2018	:	1 408 000 €HT
- 2019	:	<u>3 891 200 €HT</u>
		10 979 200 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 6 568 320 € pour ce programme 2017/2019, dont 3 408 000 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Bouc-Bel-Air pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 6 568 320 € sur un programme de travaux de 10 979 200 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Bouc-Bel-Air, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 3 408 000 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2017/2019, sur une dépense subventionnable de 5 680 000 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer avec la commune de Bouc-Bel-Air la convention de partenariat, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiquées en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL